



Madame Valérie CABUIL
Rectrice de l'Académie de Lille
144 rue de Bavay
59000 Lille

Arras, le 27 février 2023

Objet : évaluations académiques de mi-parcours en CE2

Madame la Rectrice,

Dans votre courrier adressé à toutes les écoles publiques de l'académie, par mail, le 3 février dernier, vous présentez la mise en place d'évaluations mi-CE2. Celles-ci ont été élaborées par deux inspectrices du département du Pas de Calais et seront testées dans toute l'académie cette année. Cependant, ce ne sont pas des évaluations correspondant à un cadre national.

Nos collègues, qui ont traversé des années difficiles et subissent encore un contexte compliqué, en ont assez de ces annonces de dernière minute et de devoir sans cesse remettre en cause le fonctionnement de leur classe.

En effet, la mise en place de ces évaluations CE2 de mi-parcours est une nouvelle demande qui s'ajoute à toutes celles déjà annoncées ces derniers mois.

Nous pouvons vous assurer, Mme la rectrice, que depuis l'annonce de ces nouvelles évaluations, le mécontentement des collègues est réel et justifié.

La réalisation des évaluations CE2 aura encore un impact sur l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle des enseignants déjà bien fragile. En effet, même si un outil de saisie sera mis à disposition, encore une fois c'est sur le temps personnel que les collègues devront corriger et saisir les réponses car aucune compensation horaire, ni financière n'est prévue en contrepartie du travail que cela va engendrer.

L'utilisation d'une partie des 108h n'est pas envisageable à ce moment de l'année car l'organisation de celles-ci se décide en début d'année scolaire et en cette période de l'année, le nombre d'heures est plus que dépassé. En conséquence, comment libérer du temps en mars pour corriger et saisir ces évaluations ?

Nous vous informons donc, Madame la Rectrice, que le SE-Unsa a lancé les consignes suivantes concernant ces évaluations :

- * le volontariat des équipes doit être la norme. Nous n'hésiterons pas à vous faire remonter toute pression que des collègues pourraient subir.**

- * la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant doit être respectée : il ne peut être imposé une position commune au sein d'une même école. Chaque enseignant doit être libre de choisir s'il fait passer ou non les évaluations à ses élèves.**

- * les collègues qui les font passer doivent avoir une compensation horaire (proposition : que les collègues de CE2 puissent déduire, comme pour les collègues dans le cadre des**

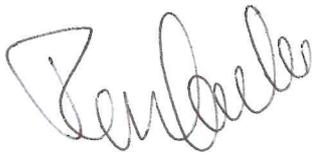
évaluations nationales, 6h sur le temps d'APC pour les corrections s'ils les faisaient passer), ou autre solution, une compensation financière.

Ces évaluations sont présentées comme un outil et chaque enseignant est donc libre de les faire passer ou non, d'en utiliser tout ou partie. Elles ne peuvent donc pas être rendues obligatoires.

Dans un contexte de surcharge de travail, le SE-Unsa s'opposera à toute nouvelle tâche imposée aux enseignants. Nous ne pouvons accepter une nouvelle dégradation des conditions de travail de nos collègues.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

Florence FERFILLE



**Secrétaire Départementale
Section du Pas de Calais**

Vincent VIEU



**Secrétaire Départemental
Section du Nord**

Copie à :

- Monsieur Jean Yves BESSOL, IA-DASEN du Nord
- Monsieur Joël SÜRIG, IA-DASEN du Pas de Calais